

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

Communauté de communes « entre Dore et Allier » : désignation de personnes habilitées au logiciel ADS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des documents d'urbanisme est transmise au service urbanisme de la CCEDA.

Concernant la transmission et la gestion des dossiers, un logiciel va être mis en place « ADS ».

Il est demandé la désignation de deux personnes habilitées à ce logiciel pour notre Commune.

Après discussion, il est décidé de désigner Monsieur le Maire, MATRAS Didier et la secrétaire de Mairie, POUPIN Emilie, en charge actuellement de la transmission des dossiers au service concerné.

Validation du règlement intérieur de la cantine scolaire

Lors de la séance du 12 juin dernier, Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires, avait proposé un règlement intérieur pour la cantine et la garderie scolaire concernant l'année scolaire 2015-2016.

A la suite de cette présentation, une réunion de la commission scolaire a eu lieu afin d'en fixer les modalités.

Suite à cette réunion et après concertation avec le personnel communal, le règlement est à nouveau soumis à validation du Conseil Municipal. .

.Après discussion, il est décidé de valider ce règlement.

Ce dernier sera remis aux parents dont les enfants sont inscrits au groupe scolaire pour l'année 2015-2016 ainsi qu'au personnel communal en charge de la cantine scolaire.

Tarifs cantine et garderie scolaires

Le Conseil Municipal, après discussion sur les tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie à appliquer à la prochaine rentrée scolaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Repas cantine

*une augmentation de 0.20 centimes d'euros concernant les tarifs des repas pris à la cantine scolaire pour l'année 2015-2016, soit :

Elèves du RPIC (Communes de Crevant-Laveine et Vinzelles) :

- Repas standards **2.80 €**

Elèves Communes extérieures au RPIC :

- Repas standards **4.60€**

* de demander à la Commune de VINZELLES d'une participation pour les élèves de sa Commune déjeunant à la cantine d'un montant de 1.70 € par repas : correspondant à la différence entre coût du repas et le tarif standard des enfants domiciliés sur la Commune de CREVANT-LAVEINE.

*une augmentation de 0.30 centimes d'euros concernant les tarifs des repas pris à la cantine scolaire par le personnel enseignant et communal pour l'année 2015-2016, soit :

Repas adultes : **6.00 €**

Garderie

Le tarif des tickets de garderie reste inchangé soit : **1.10 € par ½ heure.**

Les membres du Conseil Municipal DECIDE de renouveler la gratuité de la garderie pour le 3^{ème} enfant des familles ayant 3 enfants scolarisés au Groupe Scolaire de CREVANT-LAVEINE.

Tarifs TAP (temps d'activités périscolaires: année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal, après discussion sur les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires à appliquer à la rentrée scolaire 2015-2016, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **de ne pas appliquer d'augmentation, les tarifs restent donc inchangés soit :**
- **tarif par session de 1 h 30 : de 13 h 30 à 15 h 00 et de 15 h 00 à 16 h 30 = 1.00 €**

Motion de soutien à l'action de l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion adoptée à l'issue de l'Assemblée générale des Maires ruraux de France, dimanche 19 avril 2015 à Paris :

Motion pour la sauvegarde des libertés locales

« La Commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lieu fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays.

Réunis à Paris, les Maire ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côté de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, qu'elle qu'en soit la taille, par le législateur.

C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :

- réduisant progressivement à néant la clause générale des compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- organisant la mise sous tutelle de la Commune par l'intercommunalité ;
- donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des Communes à la majorité qualifiée ;
- proposant la désignation des représentant des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la Loi ALUR ;
- réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux Communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des Communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable.

Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences.

Ce projet méconnaît l'attachement des Maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre Communes et leurs outils de coopération.

Voilà pourquoi les Maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de Loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions concrètes.

L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos citoyens qui demandent efficacité et proximité. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales ;

REAFFIRME son attachement aux libertés communales ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France.

Mise à disposition d'un terrain à un particulier

Il est exposé au Conseil Municipal une demande d'un particulier concernant un terrain situé au lieu-dit « Les Bigons ».

Le demandeur, propriétaire d'une parcelle sur laquelle est implantée une maison, demande la mise à disposition du terrain communal situé devant sa propriété et qui lui sert actuellement pour l'accès à sa grange.

Cette parcelle a été clôturée il y a de nombreuses années sans accord écrit de la municipalité.

Il est proposé de mettre la partie communale à disposition de cette personne.

OUI cet exposé, le Conseil Municipal demande que ce dossier soit réexaminé avant la prochaine séance et réexposé afin que la meilleure décision soit prise concernant l'avenir de ce terrain.

Monsieur GAYMARD Patrick, Conseiller Municipal est chargé de ce dossier.

Avenant à contrat de travail

Monsieur le Maire, chargé du personnel communal, informe l'assemblée délibérante que suite au départ des gardiens (Madame GUINOT Suzanne et Monsieur PUZENAT Michel), Madame GIBRAT Florence sera en charge des états des lieux de la salle polyvalente.

Cette tâche est ajoutée au ménage de cette salle ainsi qu'à la gestion de la salle de Bajolet.

Pour cela, il propose de procéder à un avenant de son contrat de travail, en lui attribuant un contrat de 6h / 35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2015 en remplacement de celui actuel de 3h30 / 35^{ème}

Après discussion, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant au contrat de travail de Madame GIBRAT Florence ;
- charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents en ce sens ;
- charge Monsieur le Maire d'informer Madame GIBRAT Florence de cette décision ;

Questions diverses

Affaire « Le Grand Pré » situé aux quatre routes

Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires de cette parcelle de curer le fossé et de le mettre en sécurité avec du barbelé.

Les propriétaires préconisent une autre solution.

Demande de busage par particulier à « La Croix Mozat »

Il est exposé la demande faite par des particuliers domiciliés « La Croix Mozat », concernant le busage de leur fossé.

Il est décidé d'apporter une réponse positive à leur demande.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux et les fournitures seront à la charge du demandeur.

Groupe scolaire

Une salle de classe sera repeinte lors des vacances d'été par les employés communaux.

La réfection de deux autres salles de classes devrait être programmée aux chantiers d'insertion par la CCEDA durant les vacances de Toussaint.

Logement Complexe des Six Pierres

Les travaux de réfection sont en cours et devraient être terminés à la fin des vacances d'été.

Ces travaux sont réalisés par les employés communaux.

Piscine

Les créneaux pour la piscine de THIERS concernant l'année scolaires 2015-2016 ont été confirmés.

Salle informatique

Les travaux de la salle informatique vont être réalisés durant l'été :

- FAYON Gaël : plan de travail ;
- RIGAUD René : branchements électriques ;
- MAUSSANG Valéry : informatique

Les demandes pour les tables et les chaises sont en cours, Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire est en discussion avec le commercial de la société Dactylburo.